

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1433

6 juin 2015

### SOMMAIRE

3WG S.à r.l. ....	68739	Master Products .....	68769
3WG S.à r.l. ....	68739	Mayhoola Lux S.à r.l. ....	68758
Abbott Bulgaria Luxembourg S.à r.l. ....	68739	McWane Luxembourg Technology, S.à r.l. ..	68759
Abbott Poland Luxembourg S.à r.l. ....	68739	Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à	
Acme Investments SPF S.à r.l. ....	68740	r.l. ....	68759
Atlas Copco Finance S.à r.l. ....	68740	Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l. ....	68759
Auris Luxembourg II S.A. ....	68740	Merlin Lux Finco 1 S.à r.l. ....	68760
Auris Luxembourg I S.A. ....	68740	Mermaid S.A. ....	68762
Aviemoire Bidco 2 S.à r.l. ....	68740	Metec S.A. ....	68770
Aviemoire Midco S.à r.l. ....	68741	Methanex Luxembourg S.à r.l. ....	68763
Aviemoire Topco S.à r.l. ....	68741	Metroteam V S.à r.l. ....	68763
Dart-o-holics ASBL .....	68781	Misys Manager S.à r.l. ....	68768
Global Blue Management & Co S.C.A. ....	68741	Mochis S.à r.l. ....	68768
Global Blue Management & Co S.C.A. ....	68744	Mosso Capital (Luxembourg) .....	68768
Go Find IT Technologies S.A. ....	68744	Neways Parent S.à r.l. ....	68770
Goldman Sachs Funds .....	68745	Npew North S.à r.l. ....	68770
Gorinvest S.A. ....	68746	Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung A S.à	
Gracechurch Street S.à r.l. ....	68745	r.l. ....	68771
GREI, General Real Estate Investments S.A.		Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung B S.à	
.....	68746	r.l. ....	68771
Groupe Electa S.A. ....	68745	RMF International S.A. ....	68778
GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Lu-		Roga International S.A. ....	68779
xembourg) S.à r.l. ....	68746	Royon S.A. ....	68779
Heerema Engineering Holding (Luxembourg)		Seshat Capital S.A. ....	68779
S.A. ....	68747	Seshat Partners S.A. ....	68779
Heerema International Group Services Hold-		ShipInvest Holding S.à r.l. ....	68780
ing S.A. ....	68747	Sinara S.à r.l. ....	68771
Huber Lux Financing Co. S.à r.l. ....	68747	Sinara S.à r.l. ....	68780
J4A Holdings II S.à r.l. ....	68747	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise	
J4A Holdings I S.à r.l. ....	68747	S.à r.l. ....	68780
KBC Financial Indemnity Insurance .....	68748	Stealth Software IP S.à r.l. ....	68738
Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung A S.à		Tech-Int Systems S.A. ....	68738
r.l. ....	68748	Telecom Italia Capital .....	68784
Luxvalue S.A. ....	68748	T. Rowe Price (Luxembourg) Management	
Maide Sàrl .....	68768	Sàrl .....	68738
Maide Sàrl .....	68769	Typo 95 S.à r.l. ....	68738
Makalu OP .....	68748	Venturi Tech S.A. ....	68738
Manor Care Parent S.à r.l. ....	68758	VIPdent GmbH .....	68739

**Stealth Software IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.  
R.C.S. Luxembourg B 168.236.

Mit Schreiben vom 17. September 2014 tritt Herr Osgar Harald de Laat, geboren am 29. April 1966 in Heerlen (Niederlande), wohnhaft in Pioenroosstraat 5, 4818 HV Breda (Niederlande) als Geschäftsführer zurück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. April 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015056015/12.

(150063611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.529.400,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 33.422.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056020/10.

(150063499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Typo 95 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 104.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056028/10.

(150063989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 107.684.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:*

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société TECH-INT SYSTEMS S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Référence de publication: 2015056030/13.

(150063945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Venturi Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 143.396.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'Administration de la société le 15 décembre 2014*

Il résulte de la dite résolution:

Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 23, rue de Koerich L-8437 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056055/15.

(150063811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**VIPdent GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 96.339.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056059/10.

(150063991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**3WG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.262.

---

Les comptes annuels abrégés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056077/9.

(150063615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**3WG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.262.

---

Les comptes annuels abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056078/9.

(150063624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Abbott Bulgaria Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.811.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056091/11.

(150064241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Abbott Poland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.809.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056092/12.

(150064451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Acme Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 185.467.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056096/11.

(150064402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056107/9.

(150064142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Auris Luxembourg I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.386.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056109/11.

(150064590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Auris Luxembourg II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.405.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056110/11.

(150064589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Aviimore Bidco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.167.

---

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 avril 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- De nommer M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviemoire Bidco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015056114/14.

(150064161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Aviemoire Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.151.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 avril 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- De nommer M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviemoire Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2015056115/14.

(150064157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Aviemoire Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.120.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 avril 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- De nommer M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviemoire Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2015056116/14.

(150064158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.360.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Stefan Lambert, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, acting as delegate of the Board of Managers of Global Blue Management GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 12 June 2012 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1539 on 20 June 2012, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 169.311, (the "GP"), acting as manager (associé commandité) of Global Blue Management & Co S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, pre-named, on 12 June 2012 published in Mémorial number 1540 on 20 June 2012, its articles of incorporation having been amended for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, then notary residing in Redange-sur-Attert, on 31 March 2014, published in Mémorial number 1555 of 17 June 2014, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with RCS under number B 169.360, (the "Company"),

represented by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the delegate of the GP dated 16 February 2015 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) On 16 February 2015, pursuant to the Delegate Decision, the Company has increased its share capital by an amount of fifty-nine thousand one hundred twenty-six Euro and ninety cents (EUR 59,126.90) to eight hundred ninety-one thousand nine hundred sixty-nine Euro and sixty cents (EUR 891,969.60) and issued five hundred ninety-one thousand two hundred

sixty-nine (591,269) fully paid Category II Shares of different Classes (namely seventy-three thousand nine hundred eight (73,908) shares in Class A-II, seventy-three thousand nine hundred eight (73,908) shares in Class B-II, seventy-three thousand nine hundred eight (73,908) shares in Class C-II, seventy-three thousand nine hundred nine (73,909) shares in Class D-II, seventy-three thousand nine hundred nine (73,909) shares in Class E-II, seventy-three thousand nine hundred nine (73,909) shares in Class F-II, seventy-three thousand nine hundred nine (73,909) shares in Class G-II, and seventy-three thousand nine hundred nine (73,909) shares in Class HII of a nominal value of ten Euro cents (€0.10) under its authorised unissued share capital, for a total issue price of seven hundred fifty-five thousand eight hundred thirty-nine Euro (EUR 755,839) (nominal and yield accrued) to the subscriber set forth in the Delegate Decision through the conversion of five hundred ninety-one thousand two hundred sixty-nine (591,269) Series II convertible preferred equity certificates (obligations préférentielles convertibles) issued by the Company for a total conversion value of seven hundred fifty-five thousand eight hundred thirty-nine Euro (EUR 755,839). An amount equal to the nominal value of the shares so issued has been allocated to the share capital and the balance to the freely available share premium.

(II) As a consequence of the above articles 5.1.2 and 5.1.3 of the articles of incorporation of the Company are amended accordingly as follows:

“ **5.1.2.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of eight hundred ninety-one thousand nine hundred sixty-nine Euro and sixty cents (891,969.60) divided into eight million nine hundred nineteen thousand six hundred ninety-five (8,919,695) Ordinary Shares of different Classes (namely Class A, B, C, D, E, F, G, H and I) and Categories and one (1) Management Share, each Share with a par value of ten Euro cent (EUR 0.10).

**5.1.3.** The Ordinary Shares of each Class are sub-divided into three (3) categories of Shares, namely the Categories II (Categories A-II to I-II), Categories MI (Categories A-MI to I-MI) and the Categories MS (Categories A-MS to I-MS), with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- nine hundred ninety-nine thousand three hundred sixteen (999,316) Class A Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety (879,190) Category A-II Shares, thirty-two thousand three hundred twenty-six (32,326) Category A-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred (87,800) Category A-MS Shares issued;

- nine hundred ninety-nine thousand three hundred twelve (999,312) Class B Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety (879,190) Category B-II Shares, thirty-two thousand three hundred seventeen (32,317) Category B-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and five (87,805) Category B-MS Shares issued;

- nine hundred ninety-nine thousand three hundred seven (999,307) Class C Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety-one (879,191) Category C-II Shares, thirty-two thousand three hundred nine (32,309) Category C-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and seven (87,807) Category C-MS Shares issued;

- nine hundred ninety-nine thousand three hundred one (999,301) Class D Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety-two (879,192) Category D-II Shares, thirty-two thousand three hundred seven (32,307) Category D-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and two (87,802) Category D-MS Shares issued;

- nine hundred ninety-nine thousand two hundred eighty-nine (999,289) Class E Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety-two (879,192) Category E-II Shares, thirty-two thousand three hundred five (32,305) Category E-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred ninety-two (87,792) Category E-MS Shares issued;

- nine hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-nine (999,279) Class F Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety-two (879,192) Category F-II Shares, thirty-two thousand three hundred one (32,301) Category F-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category F-MS Shares issued;

- nine hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-two (999,272) Class G Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety-two (879,192) Category G-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-four (32,294) Category G-MI Shares eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category G-MS Shares issued;

- nine hundred ninety-nine thousand two hundred sixty-six (999,266) Class H Shares divided into eight hundred seventy-nine thousand one hundred ninety-two (879,192) Category H-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-two (32,292) Category H-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-two (87,782) Category H-MS Shares issued; and

- nine hundred twenty-five thousand three hundred fifty-three (925,353) Class I Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category I-II Shares thirty-two thousand two hundred eighty-five (32,285) Category IMI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-five (87,785) Category I-MS Shares issued.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,800.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stefan Lambert, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du Conseil de Gérance de Global Blue Management GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 12 juin 2012 en vertu des lois luxembourgeoises suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1539 du 20 juin 2012, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 169.311, (la «GP»), agissant en qualité d'associé commandité de Global Blue Management & Co S.C.A., une société en commandite par actions constituée le 12 juin 2012 suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, prénommé, publié au Mémorial numéro 1540 du 20 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2014 suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial numéro 1555 du 17 juin 2014, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 169.360, (la «Société»),

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué de la GP du 16 février 2015 (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui, et a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) Le 16 février 2015, en vertu de la Décision du Délégué, la Société a augmenté son capital social par un montant de cinquante-neuf mille cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix centimes (€59.126,90) à huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-neuf euros et soixante centimes (€891.969,60) et émis cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-neuf (591.269) Actions de Catégorie II de Classes différentes entièrement libérées (à savoir soixante-treize mille neuf cent huit (73.908) actions de Classe A-II, soixante-treize mille neuf cent huit (73.908) actions de Classe B-II, soixante-treize mille neuf cent huit (73.908) actions de Classe C-II, soixante-treize mille neuf cent neuf (73.909) actions de Classe D-II, soixante-treize mille neuf cent neuf (73.909) actions de Classe E-II, soixante-treize mille neuf cent neuf (73.909) actions de Classe F-II, soixante-treize mille neuf cent neuf (73.909) actions de Classe G-II, soixante-treize mille neuf cent neuf (73.909) actions de Classe H-II, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €), pour un prix total de sept cent soixante-quinze mille huit cent trente-neuf euros (775.839 €) au souscripteur énoncé dans la Décision du Délégué par la conversion de cinq cent quatre-vingt-onze mille et deux cent soixante-neuf (591.269) obligations préférentielles convertibles de Série II émises par la Société pour une valeur de conversion totale de sept cent cinquante-cinq mille huit cent trente-neuf euros (755.839 €). Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises a été alloué au capital social et le solde, à la prime d'émission.

(II) En conséquence de ce qui précède les articles 5.1.2 et 5.1.3 des statuts de la Société ont été modifiés afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.2.** La Société a un capital émis entièrement libéré de huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-neuf euros et soixante centimes (€891.969,60) divisé en huit millions neuf cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze (8.919.695) Actions de Commanditaire de différentes Classes (à savoir Classe A, B, C, D, E, F, G, H, et I) et Catégories et une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €).

**5.1.3.** Les Actions de Commanditaire de chaque Classe sont sous-divisées en trois (3) catégories d'Actions, à savoir les Catégories II (Catégories A-II à I-II), Catégories MI (Catégories A-MI à I-MI) et les Catégories MS (Catégories A-MS à IMS), avec des tels droits et obligations tel qu'indiqué dans les présents Statuts comme suit:

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent seize (999.316) Actions de Classe A divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix (879.190) Actions de Catégorie A-II, trente-deux mille trois cent vingt-six (32.326) Actions de Catégorie A-MI et quatre-vingt-sept mille huit cents (87.800) Actions de Catégorie AMS émises;

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent douze (999.312) Actions de Classe B divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix (879.190) Actions de Catégorie B-II, trente-deux mille trois cent dix-sept (32.317) Actions de Catégorie B-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent cinq (87.805) Actions de Catégorie B-MS émises;

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent sept (999.307) Actions de Classe C divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-onze (879.191) Actions de Catégorie C-II, trente-deux mille trois cent neuf (32.309) Actions de Catégorie C-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent sept (87.807) Actions de Catégorie C-MS émises;

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent un (999.301) Actions de Classe D divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze (879.192) Actions de Catégorie D-II, trente-deux mille trois cent sept (32.307) Actions de Catégorie D-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent deux (87.802) Actions de Catégorie D-MS émises;

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf (999.289) Actions de Classe E divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze (879.192) Actions de Catégorie E-II, trente-deux mille trois cent cinq

(32.305) Actions de Catégorie E-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (87.792) Actions de Catégorie E-MS émises;

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf (999.279) Actions de Classe F divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze (879.192) Actions de Catégorie F-II, trente-deux mille trois cent une (32.301) Actions de Catégorie F-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie F-MS émises;

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-douze (999.272) Actions de Classe G divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze (879.192) Actions de Catégorie G-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (32.294) Actions de Catégorie G-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie G-MS émises;

- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-six (999.266) Actions de Classe H divisées en huit cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze (879.192) Actions de Catégorie H-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-douze (32.292) Actions de Catégorie H-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-deux (87.782) Actions de Catégorie H-MS émises; et

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent cinquante-trois (925.353) Actions de Classe I divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie I-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq (32.285) Actions de Catégorie I-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (87.785) Actions de Catégorie I-MS émises.»

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.800,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie aux présentes, le présent constat a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9317. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056323/174.

(150064139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

#### **Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056324/10.

(150064775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

#### **Go Find IT Technologies S.A., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.504,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

Le siège social de la Société a été transféré le 16 mars 2015 au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056325/10.

(150064186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---



**Gracechurch Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056326/9.

(150064664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Groupe Electa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.463.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 25 juillet 2013 au siège de la Société que:

- les mandats d'administrateur de Madame Josiane Weiler et de Monsieur Simone Strocchi n'ont pas été renouvelés.
- les mandats d'administrateur de la Société de Monsieur Massimo Longoni et de Monsieur Alex Schmitt ont été reconduits jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturant le 31 décembre 2014.
- Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, employé privé, ayant son adresse professionnel au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturant le 31 décembre 2014.
- le mandat d'administrateur délégué de la Société de Monsieur Massimo Longoni, avec les pleins pouvoirs individuels pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la Société a été reconduit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturant le 31 décembre 2014.
- le mandat de commissaire de Monsieur Marcel Stephany a été reconduit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturant le 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015056327/22.

(150064773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Goldman Sachs Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 07 Avril 2015, Sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Katherine UNIACKE

71, Stony Brouk Road

CT 06820 Darien

Etats-Unis d'Amérique

Eugen REGAN

145-15, Church Street

Dublin 7

Irlande

Théodore SOTIR

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

Frank ENNIS

16, Hillside Drive, Castlepark

Dublin 14

Irlande

Mark HEANEY

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

Au cours de l'assemblée générale, il a été mis pour connaissance des actionnaires que le directeur suivant a démis de ses fonctions d'administrateur et sans remplacement:

Alan A. SHUCH

32 Old Slip, 32<sup>th</sup> Floor

NY 10005 New York

Etats-Unis d'Amérique

Est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative

400 route d' Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Avril 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015056339/42.

(150064776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Gorinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 66.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015056340/10.

(150064864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**GREI, General Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.261.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mars 2015 à 10.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions:*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE, Jean-Charles THOUAND et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au poste d'administrateur.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

- L'Assemblée décide de renouveler la société THE CLOVER, au poste de Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Extrait sincère et conforme

GREI GENERAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015056343/21.

(150064500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**GSO Aiguille des Grands Montets ESDF I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015056345/11.

(150064310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Heerema International Group Services Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.192.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056352/9.

(150064639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.314.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, J.M. Huber Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056356/12.

(150064835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Heerema Engineering Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.330.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056358/9.

(150064640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**J4A Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.221.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056399/11.

(150064234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**J4A Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.224.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056400/11.

(150064233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**KBC FII, KBC Financial Indemnity Insurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.878.

Le bilan au 31 décembre 2014 de la société KBC Financial Indemnity Insurance a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015056410/11.

(150064141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.650.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.
- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015056411/19.

(150064334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Luxvalue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015056446/12.

(150064378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Makalu OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 132.641.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am ersten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter (die Gesellschafter) einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement en capital variable) in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) dem luxemburgischen Recht und insbesondere dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in der geänderten Fassung unterliegend, mit eingetragenem Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 132641, gegründet am 5. September 2007 durch Urkunde von dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 16. November 2007, Nummer 2631 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert

durch Urkunde desselben Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 18. Januar 2008, Nummer 136.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Katharina KAHSTEIN, Angestellte, mit Berufsanschrift in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Frau Danielle RHEINDT, Angestellte, mit derselben Berufsanschrift.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Vivien SCHMIDT, Angestellte, mit derselben Berufsanschrift.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung einberufen wurde durch Einladung der Aktionäre.

Die Nachweise der Einladungen wurden dem Büro der Versammlung vorgelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Artikel 1, 6. Punkt wird um folgenden Wortlaut ergänzt und wie folgt neu gefasst:

„Depotbank bezeichnet die Depotbank der Gesellschaft im Sinne des Gesetzes von 2007 in Verbindung mit dem Gesetz von 2013, die eine Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor ist;“

2. Artikel 1, 12. Punkt wird eingefügt:

„Gesetz von 2013 bezeichnet das Gesetz vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds, in seiner jeweils gültigen Fassung;“

3. Artikel 3 Abs. 2 wird um folgenden Wortlaut ergänzt und wie folgt gefasst:

„Die Gesellschaft kann ferner jegliche Maßnahmen ergreifen und Geschäfte tätigen, welche der Erfüllung des Gesellschaftszweckes im weitesten zulässigen Sinne im Rahmen des Gesetzes von 2007 und des Gesetzes von 2013 dienlich sind.“

4. Artikel 18 wird um folgenden Wortlaut ergänzt und wie folgt neu gefasst:

„Der Verwaltungsrat ernennt einen alternativen Investmentfonds Manager („AIFM“) im Sinne des Gesetzes von 2013.

Der AIFM ist berechtigt, die Erfüllung seiner Aufgaben an Dritte zu übertragen, solange diese Übertragung den Voraussetzungen des Gesetzes von 2013 entsprechen.“

5. Artikel 22 Abs. 3 wird wie folgt geändert:

„Jeder Aktionär darf sich aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die auch durch Telefax oder E-Mail erstellt werden kann, durch einen anderen Aktionär oder eine andere Person vertreten lassen.“

6. Artikel 23 wird wie folgt geändert:

„Das Geschäftsjahr beginnt jeweils am 1. Januar eines Jahres und endet jeweils am 31. Dezember desselben Jahres.“

7. Artikel 27 wird wie folgt geändert:

„In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft zusammen mit dem AIFM einen Depotbankvertrag mit einer Depotbank abschließen. Der Umfang der von der Depotbank zu erfüllenden Pflichten ergibt sich aus den Bestimmungen des Gesetzes von 2007 und des Gesetzes von 2013.

Wenn laut den Rechtsbestimmungen eines Drittstaates vorgeschrieben ist, dass bestimmte Finanzinstrumente von einer ortsansässigen Einrichtung verwahrt werden müssen und es keine ortsansässige Einrichtung gibt, die den Anforderungen des Gesetzes von 2013 genügen, kann die Depotbank sich von ihrer gesetzlichen Verantwortung befreien, sofern die im Gesetz von 2013 aufgeführten weiteren Bedingungen für eine solche Befreiung gegeben sind.“

8. Artikel 28 wird wie folgt geändert:

„Die Satzung kann durch Beschluss der Generalversammlung geändert werden. Der Änderungsbeschluss unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2007 sowie des Gesetzes von 2013.“

9. Artikel 30 wird wie folgt geändert:

„Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Fragen werden durch die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2007 sowie des Gesetzes von 2013 geregelt.“

10. Verschiedenes

Die Übergangsbestimmungen sowie Telegramm und Telex als Kommunikationsmittel werden gestrichen.

III. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter und die von ihnen gehaltenen Beteiligungen sowie der Prozentsatz ihrer Kapitalzusage an die Gesellschaft werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden nach deren Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigefügt.

IV. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass eine Million neunhundertzehntausend neunhundert dreiund-siebzig (1.910.973) Aktien von den insgesamt eine Million neunhundertsechzehntausend siebenhundert und achtzig (1.916.780) Aktien im Umlauf, d.h. 99,697 % bei der Versammlung anwesend oder vertreten ist.

Somit sind mehr als die Hälfte der in Umlauf befindlichen Aktien vertreten und die Generalversammlung kann demzufolge rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln und ist beschlussfähig.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 1, 6. Punkt um folgenden Wortlaut zu ergänzen und wie folgt neu zu verfassen:  
„Depotbank bezeichnet die Depotbank der Gesellschaft im Sinne des Gesetzes von 2007 in Verbindung mit dem Gesetz von 2013, die eine Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor ist;“

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst in Artikel 1, 12. Punkt folgenden Satz einzufügen:  
„Gesetz von 2013 bezeichnet das Gesetz vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds, in seiner jeweils gültigen Fassung;“

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 3 Abs. 2 um folgenden Wortlaut zu ergänzen und wie folgt zu verfassen:  
„Die Gesellschaft kann ferner jegliche Maßnahmen ergreifen und Geschäfte tätigen, welche der Erfüllung des Gesellschaftszweckes im weitesten zulässigen Sinne im Rahmen des Gesetzes von 2007 und des Gesetzes von 2013 dienlich sind.“

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 18 wird um folgenden Wortlaut zu ergänzen und wie folgt neu zu verfassen:  
„Der Verwaltungsrat ernennt einen alternativen Investmentfonds Manager („AIFM“) im Sinne des Gesetzes von 2013. Der AIFM ist berechtigt, die Erfüllung seiner Aufgaben an Dritte zu übertragen, solange diese Übertragung den Voraussetzungen des Gesetzes von 2013 entsprechen.“

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 22 Abs. 3 wie folgt abzuändern:  
„Jeder Aktionär darf sich aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die auch durch Telefax oder E-Mail erstellt werden kann, durch einen anderen Aktionär oder eine andere Person vertreten lassen.“

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 23 wie folgt abzuändern:  
„Das Geschäftsjahr beginnt jeweils am 1. Januar eines Jahres und enden jeweils am 31. Dezember desselben Jahres.“

*Siebter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 27 wie folgt abzuändern:  
„In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft zusammen mit dem AIFM einen Depotbankvertrag mit einer Depotbank abschließen. Der Umfang der von der Depotbank zu erfüllenden Pflichten ergibt sich aus den Bestimmungen des Gesetzes von 2007 und des Gesetzes von 2013.

Wenn laut den Rechtsbestimmungen eines Drittstaates vorgeschrieben ist, dass bestimmte Finanzinstrumente von einer ortsansässigen Einrichtung verwahrt werden müssen und es keine ortsansässige Einrichtung gibt, die den Anforderungen des Gesetzes von 2013 genügen, kann die Depotbank sich von ihrer gesetzlichen Verantwortung befreien, sofern die im Gesetz von 2013 aufgeführten weiteren Bedingungen für eine solche Befreiung gegeben sind.“

*Achter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 28 wie folgt geändert:  
„Die Satzung kann durch Beschluss der Generalversammlung geändert werden. Der Änderungsbeschluss unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2007 sowie des Gesetzes von 2013.“

*Neunter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 30 wie folgt abzuändern:  
„Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Fragen werden durch die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2007 sowie des Gesetzes von 2013 geregelt.“

*Zehnter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Übergangsbestimmungen sowie Telegramm und Telex als Kommunikationsmittel zu streichen.

### Elfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst aufgrund der obengenannten Beschlüsse, die Statuten der Gesellschaft neu zu fassen und Ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

#### „Titel I. - Definitionen - Name - Gesellschaftszweck - Dauer - Sitz

**Art. 1. Definitionen.** Anlageverwalter bezeichnet eine Gesellschaft, die mit der Verwaltung der Vermögenswerte der Gesellschaft betraut ist;

Aktien bezeichnen die Anteile der Gesellschaft; die Aktien werden in der Form von Namensaktien ohne Aktienzertifikate ausgegeben. Alle Aktien müssen voll einbezahlt sein;

Aktionäre bezeichnet diejenigen Personen, welche Aktien am Kapital der Gesellschaft erworben haben;

Bankarbeitstag bezeichnet einen Tag (ausgenommen Samstag und Sonntag), an dem die Banken für normale Geschäfte in Luxemburg geöffnet sind;

Bewertungstag bezeichnet den letzten Bankarbeitstag in Luxemburg in einem Kalenderquartal;

Depotbank bezeichnet die Depotbank der Gesellschaft im Sinne des Gesetzes von 2007 in Verbindung mit dem Gesetz von 2013, die eine Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor ist;

Generalversammlung bezeichnet die Gesellschafterversammlung der Aktionäre;

Geregelter Markt bezeichnet einen geregelten Markt wie dieser in der Richtlinie des Rates 93/22/EWG vom 10. Mai 1993 über Wertpapierdienstleistungen („Richtlinie 93/22/EWG“) in der aktuellen Fassung definiert ist, das heißt ein Markt, der in der von jedem Mitgliedstaat aufgestellten Liste der geregelten Märkte aufgeführt ist, dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, der dadurch charakterisiert ist, dass von zuständigen Behörden herausgegebene oder genehmigte Regelungen die Bedingungen für den Betrieb des Marktes, die Bedingungen für den Zugang zu dem Markt und die Bedingungen, die von einem Finanzinstrument zu erfüllen sind, damit es am Markt effektiv gehandelt werden kann, festlegen, wobei verlangt wird, dass alle Berichts- und Transparenzvorschriften nach Richtlinie 93/22/EWG eingehalten werden;

Gesellschaft bezeichnet die Makalu OP SICAV;

Gesetz von 1915 bezeichnet das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung;

Gesetz von 2007 bezeichnet das Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds, in seiner jeweils gültigen Fassung;

Gesetz von 2013 bezeichnet das Gesetz vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds, in seiner jeweils gültigen Fassung;

Nettoinventarwert bezeichnet den Wert der Vermögensgegenstände der Gesellschaft gemindert um deren Verbindlichkeiten, berechnet wie in Artikel 10 der Satzung beschrieben;

Prospekt bezeichnet den Verkaufsprospekt der Gesellschaft;

Sachkundiger Anleger bezeichnet einen Anleger, welcher im Sinne des Artikels 2 des Gesetzes von 2007 als Sachkundiger Anleger gilt.

Sachkundige Anleger sind institutionelle Anleger, professionelle Anleger und jeder andere Anleger, der die folgenden Voraussetzungen erfüllt:

Er hat schriftlich sein Einverständnis zu seiner Einordnung als Sachkundiger Anleger erklärt, und

er investiert mindestens 125.000 EUR, oder

er verfügt über eine Einstufung seitens eines Kreditinstitutes im Sinne der Richtlinie 2006/48/EG, eines Wertpapierunternehmens im Sinne der Richtlinie 2004/39/EG oder einer Verwaltungsgesellschaft im Sinne der Richtlinie 2001/107/EG, welche ihm seinen Sachverstand, seine Erfahrung und die Kenntnisse bescheinigt, um auf angemessene Weise eine Anlage in einen Spezialfonds einschätzen zu können.

Der Verwaltungsrat kann jederzeit beschließen, eine oder mehrere Kategorien von Anlegern aus dem Bereich der Sachkundigen Anleger auszuschließen (um z. B. ausschließlich institutionelle Anleger zuzulassen);

Satzung bezeichnet die Satzung der Gesellschaft.

**Art. 2. Name.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht («société anonyme») in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, strukturiert als spezialisierter Investmentfonds («société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé») unter dem Namen Makalu OP.

Die Gesellschaft besitzt eine eigene Rechtspersönlichkeit.

**Art. 3. Gesellschaftszweck.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist es, die ihr zur Verfügung stehenden Mittel nach dem Grundsatz der Risikostreuung in nach dem Verkaufsprospekt zulässigen Vermögenswerten anzulegen und ihren Aktionären das Ergebnis der Verwaltung ihrer Vermögenswerte zukommen zu lassen.

Die Gesellschaft kann ferner jegliche Maßnahmen ergreifen und Geschäfte tätigen, welche der Erfüllung des Gesellschaftszweckes im weitesten zulässigen Sinne im Rahmen des Gesetzes von 2007 und des Gesetzes von 2013 dienlich sind.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung jederzeit vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 5. Sitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann durch Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Sitz kann zu jeder Zeit durch Beschluss der Generalversammlung in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros im Großherzogtum Luxemburg zu errichten.

Falls der Verwaltungsrat feststellt, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche, soziale oder militärische Entwicklungen stattgefunden haben oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen, kann er bis zur vollständigen Beendigung dieser anormalen Umstände den Sitz der Gesellschaft vorübergehend ins Ausland verlegen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt von dieser vorübergehenden Sitzverlegung unberührt.

## **Titel II. - Gesellschaftskapital - Aktien - Nettoinventarwert**

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital wird durch Aktien ohne Nennwert in Form von Namensaktien repräsentiert und entspricht zu jeder Zeit dem Nettoinventarwert der Aktien der Gesellschaft gemäß Artikel 10 der Satzung. Das Gründungskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR). Das Mindestkapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- EUR) und muss innerhalb von zwölf Monaten nach Genehmigung der Gesellschaft als spezialisierter Investmentfonds nach Luxemburger Recht erreicht werden.

Der Erlös aus der Ausgabe von Aktien (abzüglich einer eventuellen Verkaufsprovision (Ausgabeaufschlag)) wird nach Vorgabe des Verwaltungsrates unter Berücksichtigung der in Artikel 17 dieser Satzung festgelegten Anlagepolitik und maßgeblichen Anlagebeschränkungen investiert.

Vorbehaltlich der Bestimmungen des letzten Satzes des Absatzes 1 dieses Artikels darf der Verwaltungsrat jederzeit und unbegrenzt weitere voll eingezahlte Aktien der Gesellschaft ausgeben, ohne den alten Aktionären insofern ein Bezugsrecht auf die zusätzlich auszugebenden Aktien einräumen zu müssen. Der Verwaltungsrat darf jedes Verwaltungsratsmitglied oder jeden Angestellten der Gesellschaft oder andere Personen ermächtigen, Zeichnungen anzunehmen und den Ausgabepreis für die neuen Aktien entgegenzunehmen.

Die Jahresberichte der Gesellschaft werden in der dem Gesellschaftskapital entsprechenden Währung, d. h. in Euro, aufgestellt. Zur Bestimmung des Gesellschaftskapitals wird das Nettovermögen der Gesellschaft, welches nicht in Euro ausgedrückt ist, rechnerisch in Euro umgewandelt.

**Art. 7. Teilfonds.** Die Gesellschaft kann jederzeit Teilfonds im Sinne von Artikel 71 des Gesetzes von 2007 auflegen, deren Anlageziele oder Basiswährung sich voneinander unterscheiden. Im Falle einer Auflegung neuer Teilfonds wird der Verkaufsprospekt entsprechend aktualisiert.

Die Rechte der Anleger und Gläubiger im Hinblick auf einen Teilfonds oder die Rechte, die im Zusammenhang mit der Gründung, der Verwaltung oder der Liquidation eines Teilfonds stehen, beschränken sich auf die Vermögenswerte dieses Teilfonds. Die Vermögenswerte eines Teilfonds haften ausschließlich im Umfang der Anlagen der Anleger dieses Teilfonds und im Umfang der Forderungen derjenigen Gläubiger, deren Forderungen bei Gründung des Teilfonds, im Zusammenhang mit der Verwaltung oder der Liquidation dieses Teilfonds entstanden sind.

Im Verhältnis der Aktionäre untereinander wird jeder Teilfonds als eigenständige Einheit behandelt.

Aktionäre können jederzeit den Umtausch ihrer Aktien eines Teilfonds in Aktien eines anderen Teilfonds zum Nettoinventarwert der betroffenen Aktien verlangen.

Der Umtausch von Aktien eines Teilfonds in Aktien eines anderen Teilfonds erfolgt ohne Umtauschaufschlag, wobei die tatsächlichen Kosten des Umtausches bis zu einem maximalen Prozentsatz, der in diesem Fall im Prospekt normiert ist, in Rechnung gestellt werden können. Nach dem Umtausch verbleibende Restwerte, die keine ganzen Aktien ergeben, werden dem jeweiligen Aktionär in bar ausgezahlt. Die Gesellschaft kann Beschränkungen derartiger Transaktionen erlassen, wobei derzeit keine bestehen.

Jeder Teilfonds kann durch Beschluss der Generalversammlung einzeln liquidiert werden, ohne dass dies die Liquidation eines anderen Teilfonds zur Folge hat. Nur die Liquidation des letzten verbleibenden Teilfonds führt automatisch auch zur Liquidation der Gesellschaft. Liquidationserlöse, die nach Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht von Aktionären eingezogen worden sind, werden, sofern gesetzlich erforderlich, in Euro konvertiert und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Aktionäre bei der Caisse de Consignation in Luxemburg hinterlegt. Diese Beträge verfallen, sofern sie dort nicht innerhalb der gesetzlichen Frist angefordert werden.

**Art. 8. Form und Übertragung der Aktien.** Die Aktien der Gesellschaft können ausschließlich von Sachkundigen Anlegern erworben werden.

Alle ausgegebenen Aktien der Gesellschaft werden in ein Aktienregister eingetragen, das von der Gesellschaft oder von einer oder mehreren hierfür von der Gesellschaft beauftragten Personen geführt wird. In das Register wird entsprechend



den Angaben gegenüber der Gesellschaft der Name jedes Aktionärs, sein ständiger oder gewählter Wohnsitz und die Zahl der von ihm gehaltenen Aktien eingetragen. Die Gesellschaft gibt keine Aktienzertifikate aus.

Die Übertragung von Aktien erfolgt durch schriftliche Erklärung, die in das Aktienregister einzutragen ist und von dem Übertragenden und dem Empfänger oder von entsprechend bevollmächtigten Personen datiert und unterzeichnet werden muss. Die jeweilige Eintragung ist durch ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrats oder durch eine oder mehrere sonstige ordnungsgemäß vom Verwaltungsrat hierzu ermächtigte(n) Person(en) zu unterzeichnen.

Aktionäre müssen der Gesellschaft eine Anschrift mitteilen, an die sämtliche Mitteilungen und Ankündigungen zu senden sind. Diese Anschrift ist im Aktienregister zu vermerken. Bei Miteigentum an den Aktien wird nur eine Anschrift eingetragen.

Sofern ein Aktionär keine Anschrift angibt, kann die Gesellschaft einen entsprechenden Vermerk in das Aktienregister eintragen lassen. Als Anschrift des Aktionärs gilt in diesem Fall die Anschrift des eingetragenen Sitzes der Gesellschaft beziehungsweise jede andere von der Gesellschaft eingetragene Anschrift, und zwar solange, bis der Aktionär der Gesellschaft eine Anschrift mitteilt. Ein Aktionär kann zu jeder Zeit durch eine schriftliche Mitteilung beantragen, die im Aktienregister eingetragene Anschrift zu ändern.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Berechtigten pro Aktie an. Sofern eine oder mehrere Aktie(n) im gemeinsamen Eigentum mehrerer Personen steht/stehen oder wenn das Eigentum an (einer) Aktie(n) strittig ist, müssen diese Personen einen Vertreter, der als rechtmäßiger Vertreter dieser Aktie(n) gegenüber der Gesellschaft anzusehen ist, benennen. Bis zur wirksamen Benennung wird die Ausübung der mit den Aktien verbundenen Rechte ausgesetzt.

Berechtigt eine Zahlung einen Zeichner zum Erwerb eines Aktienbruchteils, wird dieser Aktienbruchteil im Aktienregister eingetragen. Aktienbruchteile verleihen kein Stimmrecht. Allerdings ist der Aktionär, soweit die Gesellschaft dies beschließt, anteilig an dem Nettovermögen beteiligt, zum Erhalt anteiliger Ausschüttungen berechtigt und im Falle einer Liquidation der Gesellschaft an dem anteiligen Liquidationserlös zu beteiligen.

**Art. 9. Ausgabe und Rücknahme von Aktien.** Alle Aktien haben gleiche Rechte. Die Aktien werden von der Gesellschaft unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank ausgegeben. Die Anzahl der ausgegebenen Aktien und der entsprechenden Aktienscheine ist grundsätzlich unbeschränkt. Die Gesellschaft behält sich jedoch das Recht vor, die Ausgabe von Aktien vorübergehend oder vollständig einzustellen. In diesem Fall werden etwa bereits geleistete Zahlungen unverzüglich erstattet.

Die Aktien können bei der Gesellschaft, der Depotbank, den Zahlstellen oder durch Vermittlung Dritter erworben und zurückgegeben werden.

Jeder Aktionär kann jederzeit über seine Aktien verfügen und an dritte Institutionelle Anleger veräußern.

**Art. 10. Ausgabepreis.** Zur Errechnung des Ausgabepreises ermittelt die Gesellschaft unter Aufsicht der Depotbank den Wert der zur Gesellschaft gehörenden Vermögenswerte abzüglich der Gesellschaftsverbindlichkeiten (der „Nettoinventarwert“) an jedem Bewertungstag und teilt ihn durch die Zahl der ausgegebenen Aktien (der „Nettoinventarwert pro Aktie“).

Dabei werden:

Wertpapiere, die an einer Börse amtlich notiert sind oder an einem Geregelten Markt bzw. an anderen organisierten Märkten gehandelt werden, zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet;

Wertpapiere, die nicht an einer Börse amtlich notiert sind, ebenfalls zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet, sofern die Gesellschaft zur Zeit der Bewertung diesen Kurs für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere veräußert werden können;

Wertpapiere, deren Kurse nicht marktgerecht sind, sowie alle anderen Vermögenswerte zum wahrscheinlichen Realisierungswert bewertet, der mit Vorsicht und nach Treu und Glauben zu bestimmen ist;

Investmentanteile an OGAW und/oder OGA des offenen Typs zum letzten festgestellten und erhältlichen Rücknahmepreis bewertet;

Anteile an OGAW/OGA des geschlossenen Typs sowie an Beteiligungsgesellschaften („Zielfonds“) werden grundsätzlich zum Verkehrswert bewertet, es sei denn, an einem Bilanzstichtag liegt eine voraussichtlich dauerhafte Wertminderung vor. Dann ist eine Abschreibung auf den niedrigeren Wert vorzunehmen, der die Wertminderung berücksichtigt. Ein niedriger Wertansatz darf nicht beibehalten werden, wenn die Gründe dafür nicht mehr bestehen;

flüssige Mittel zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet;

Festgelder zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet;

der Liquidationswert von Termingeschäften oder Optionen, die nicht an Börsen oder anderen organisierten Märkten gehandelt werden, zu deren jeweiligem Nettoliquidationswert bewertet, wie er gemäß den Richtlinien des Verwaltungsrates auf einer konsistenten für alle verschiedenen Arten von Verträgen angewandt wird; der Liquidationswert von Termingeschäften oder Optionen, welche an Börsen oder anderen organisierten Märkten gehandelt werden, auf Grundlage der letzten verfügbaren Abwicklungspreise solcher Verträge an den Börsen oder organisierten Märkten, auf welchen diese Termingeschäfte oder Optionen vom Fonds gehandelt werden, berechnet; sofern ein Termingeschäft oder eine Option an einem Tag, an dem der Nettoinventarwert berechnet wird, nicht liquidiert werden kann, wird die Bewertungsgrundlage für einen solchen Vertrag seitens der Gesellschaft in angemessener und vernünftiger Weise bestimmt;

Geldmarktinstrumente, die nicht an einer Börse notiert oder an einem anderen Regelmäßigem Markt gehandelt werden und deren Restlaufzeit bei Erwerb weniger als 90 Tage beträgt, grundsätzlich zu Amortisierungskosten bewertet, wodurch dem ungefähren Marktwert entsprochen wird;

Zinsswaps werden zu ihrem, unter Bezug auf die anwendbare Zinsentwicklung, bestimmten Marktwert bewertet;

nicht auf die Basiswährung des Fonds lautende Vermögenswerte zu den zuletzt im Interbankenmarkt festgestellten und verfügbaren Devisenreferenzkursen in die Basiswährung des Fonds umgerechnet; wenn solche Kurse nicht verfügbar sind, wird der Wechselkurs nach Treu und Glauben und nach dem seitens der Gesellschaft festgelegten Verfahren bestimmt.

Die Gesellschaft darf nach eigenem Ermessen andere Bewertungsmethoden zulassen, wenn sie diese im Interesse einer angemesseneren Bewertung eines Vermögenswertes der Gesellschaft hinsichtlich des voraussichtlichen Realisierungswertes für angebracht hält.

Wenn die Gesellschaft der Ansicht ist, dass der ermittelte Wert der Aktien an einem bestimmten Bewertungstag den tatsächlichen Wert der Aktien der Gesellschaft nicht wiedergibt oder wenn seit der Ermittlung des Aktienwertes beträchtliche Bewegungen an den betreffenden Börsen und/oder Märkten eingetreten sind, kann die Gesellschaft beschließen, den Aktienwert noch am selben Tag zu aktualisieren. Unter diesen Umständen werden alle für diesen Bewertungstag eingegangenen Anträge auf Zeichnung auf der Grundlage des Aktienwertes eingelöst, der unter Berücksichtigung des Grundsatzes von Treu und Glauben aktualisiert worden ist.

**Art. 11. Vorübergehende Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes.** Die Gesellschaft ist berechtigt, die Berechnung des Aktienwertes zeitweilig einzustellen, wenn und solange Umstände vorliegen, die dies erfordern und sofern die Einstellung unter Berücksichtigung der Interessen der Aktionäre gerechtfertigt ist, insbesondere:

(a) während der Zeit, in der eine Börse oder ein anderer Markt, an dem ein wesentlicher Teil der Vermögenswerte des jeweiligen Teilfonds amtlich notiert oder gehandelt wird, geschlossen ist (außer an gewöhnlichen Wochenenden oder Feiertagen) oder der Handel an dieser Börse bzw. an dem entsprechenden Markt ausgesetzt oder eingeschränkt wurde;

in Notlagen, wenn die Gesellschaft über Anlagen eines Teilfonds nicht verfügen kann oder es ihr unmöglich ist, den Gegenwert der gekauften oder verkauften Vermögensgegenstände frei zu transferieren oder die Berechnung des Aktienwertes ordnungsgemäß durchzuführen.

Die Gesellschaft hat den Aktionären die Aussetzung der Aktienwertberechnung, sofern diese länger als drei Bankarbeitstage andauert, unverzüglich in angemessener Weise mitzuteilen. Während der Dauer der Aussetzung der Aktienwertberechnung dürfen Aktionäre ihre Kaufaufträge zurückziehen. Nicht zurückgezogene Kaufaufträge werden mit den bei Wiederaufnahme der Aktienwertberechnung festgestellten Ausgabepreisen abgerechnet.

### **Titel III. - Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 12. Verwaltungsrat.** Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern. Die Verwaltungsratsmitglieder brauchen nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein. Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung bestellt. Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Gesamtdauer eines erteilten Mandates eines Verwaltungsratsmitgliedes darf sechs Jahre nicht überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates dürfen wieder gewählt werden. Die Generalversammlung kann die Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen. Bei Ausfall eines amtierenden Verwaltungsratsmitgliedes können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates durch Mehrheitsbeschluss ein Verwaltungsratsmitglied wählen, um die freie Stelle kommissarisch bis zur nächsten Generalversammlung zu besetzen.

**Art. 13. Verwaltungsratssitzungen.** Der Verwaltungsrat bestimmt aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Stellvertreter. Bei Gründung der Gesellschaft wird der erste Vorsitzende durch die Generalversammlung bestimmt. Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Verwaltungsratssitzungen. In seiner Abwesenheit wird die Leitung durch den Stellvertreter wahrgenommen. Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen erstellt und verwahrt.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates soll wenigstens 24 Stunden vor der entsprechenden Sitzung eine schriftliche Einladung erhalten, in der das Datum, der Ort und die Zeit der Verwaltungsratssitzung anzugeben ist. In Dringlichkeitsfällen kann diese Frist abgekürzt werden. Auf die Einladung kann schriftlich oder per E-Mail von allen Verwaltungsratsmitgliedern ganz verzichtet werden, wobei eine einstimmige Entscheidung erforderlich ist. Eine Einladung ist nicht notwendig, wenn jedes Verwaltungsratsmitglied bei der Sitzung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten ist. Eine Einladung ist ferner entbehrlich für Sitzungen, die zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten werden, der zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss festgelegt wurde.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung aufgrund schriftlicher Bevollmächtigung (Brief, Telefax, E-Mail) durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Wenn der Vorsitzende, im Falle seiner Verhinderung sein Stellvertreter, dies bestimmt, kann jedes Mitglied des Verwaltungsrates an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche

Telekommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt, dass die teilnehmenden Personen identifiziert, sämtliche Teilnehmer der Sitzung einander durchgehend hören und miteinander sprechen können.

Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen rechtswirksam Beschlüsse fassen.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse bedürfen der Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung und bei dessen Nichtteilnahme an der Beschlussfassung die Stimme seines Stellvertreters den Ausschlag. Die Beschlussfassung über Anlagen der Gesellschaft bedarf der Anwesenheit oder Vertretung aller Verwaltungsratsmitglieder. Entsprechende Beschlüsse müssen einstimmig gefasst werden.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden, im Falle seiner Verhinderung seines Stellvertreters, und im Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder können Beschlüsse durch Einholung schriftlicher, fernschriftlicher oder fernmündlicher Erklärungen oder mittels anderer elektronischer Medien übermittelter Erklärungen herbeigeführt werden („Umlaufbeschlüsse“). Umlaufbeschlüsse müssen einstimmig gefasst werden.

**Art. 14. Protokolle der Verwaltungsratssitzungen.** Verwaltungsratsbeschlüsse sind zu protokollieren und die Protokolle vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei der anderen Verwaltungsratsmitglieder zu unterzeichnen. Jegliche Vollmachten werden an die Protokolle geheftet. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung.

Auszüge aus diesen Protokollen, die zu Beweis Zwecken in gerichtlichen oder sonstigen Verfahren erstellt werden, sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig zu unterzeichnen.

**Art. 15. Befugnisse des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat verfügt über die umfassende Befugnis, alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes und im Einklang mit der Anlagepolitik gemäß Artikel 17 dieser Satzung auszuüben. Sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Generalversammlung nicht ausdrücklich vorbehalten sind, dürfen durch den Verwaltungsrat getroffen werden.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrats vertreten.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, aus seiner Mitte Ausschüsse zu bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben zu ernennen. Die Ausschüsse handeln in Übereinstimmung mit den internen Regeln des Verwaltungsrats und unter Beachtung von Artikel 17 der Satzung. Der Verwaltungsrat kann zudem einen Anlageausschuss einsetzen und diesem eine Geschäftsordnung geben.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren natürlichen oder juristischen Personen seine Befugnis hinsichtlich der Verwaltung der Gesellschaft übertragen sowie seine Befugnis, die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionär sein müssen, erfolgen. Der Verwaltungsrat ist befugt, Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte zu erteilen.

**Art. 16. Vergütung des Verwaltungsrates - Auslagenerstattung.** Die Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder wird von der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Angemessene und erforderliche Auslagen und sonstige Kosten, die den Verwaltungsratsmitgliedern oder sonstigen Personen, die auf Grund einer ordnungsgemäßen Bevollmächtigung für die Gesellschaft tätig geworden sind, in Ausübung ihrer Tätigkeit entstehen, werden erstattet. Dies umfasst eventuelle Kosten für Rechtsverteidigungsmaßnahmen, sofern diese nicht durch vorsätzliches oder grob fahrlässiges Verhalten des betreffenden Verwaltungsratsmitglieds veranlasst worden sind. Im Falle eines Vergleichs erfolgt eine Kostenerstattung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, die von dem Vergleich abgedeckt werden und sofern der Rechtsberater der Gesellschaft bescheinigt, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Auslagenerstattung schließt andere Ansprüche nicht aus.

**Art. 17. Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen.** Der Verwaltungsrat bestimmt unter Berücksichtigung des Grundsatzes der Risikostreuung und im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen und aufsichtsrechtlichen Bestimmungen die Anlagepolitik der Gesellschaft, die Sicherungsstrategien für das Nettovermögen der Gesellschaft und die sonstigen Grundsätze, die im Rahmen der Verwaltung und der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft Anwendung finden sollen.

**Art. 18. Alternativer Investmentfonds Manager.** Der Verwaltungsrat ernennt einen alternativen Investmentfonds Manager („AIFM“) im Sinne des Gesetzes von 2013.

Der AIFM ist berechtigt, die Erfüllung seiner Aufgaben an Dritte zu übertragen, solange diese Übertragung den Voraussetzungen des Gesetzes von 2013 entsprechen.

**Art. 19. Interessenkonflikte.** Sofern ein Verwaltungsratsmitglied im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegen gesetztes persönliches Interesse hat, muss dieses Verwaltungsratsmitglied dem Verwaltungsrat sein persönliche Interesse unverzüglich mitteilen und darf im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall nicht an Beratungen oder Abstimmungen des Verwaltungsrats teilnehmen. Über diesen Geschäftsvorfall wird ebenso wie das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds auf der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung

lung berichtet. Falls ein Quorum des Verwaltungsrates wegen eines Interessenkonfliktes eines oder mehrerer Verwaltungsratsmitglieder nicht erreicht wird, bedürfen Beschlüsse lediglich der einfachen Mehrheit der nicht betroffenen Verwaltungsratsmitglieder.

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind.

Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder in anderer Form in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, zu beraten, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Tritt bei einem Aktionär ein vorstehend beschriebener Interessenkonflikt auf, ist dessen Vertreter im Verwaltungsrat nicht von den Beratungen und Abstimmungen ausgeschlossen, insbesondere bleibt das Verwaltungsratsmitglied stimmberechtigt.

#### **Titel IV. - Generalversammlungen**

**Art. 20. Befugnisse der Generalversammlung.** Die Generalversammlung kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses (unter Berücksichtigung der bereits vom Verwaltungsrat gezahlten Vorabauschüttungen);
- e) Änderung der Satzung;
- f) Auflösung der Gesellschaft;
- g) Zustimmung zum Abschluss und zur Änderung des Vertrages mit dem Anlageverwalter gemäß Artikel 18;
- h) Zustimmung zu sämtlichen Änderungen oder Ergänzungen des Verkaufsprospekts der Gesellschaft.

**Art. 21. Die Alljährliche Generalversammlung - Andere Generalversammlungen.** Die alljährliche ordentliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts in Luxemburg an einem in der Einladung angegebenen Ort jeweils am dritten Mittwoch im Monat April um 14:00 Uhr abgehalten.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag oder Bankfeiertag in Luxemburg, so findet die ordentliche Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag statt. Die ordentliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass Umstände höherer Gewalt dies erfordern.

Andere Generalversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

**Art. 22. Beschlussfähigkeit, Abstimmung und Einberufung.** Der Ablauf der Generalversammlung muss, soweit die vorliegende Satzung nichts anderes bestimmt, in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen erfolgen. Jede Aktie berechtigt, unabhängig vom Nettoinventarwert pro Aktie innerhalb einer Aktienklasse, zu einer Stimme.

Die Einladung zu den Generalversammlungen wird den Aktionären per Post an ihre im Aktienregister vermerkte Adresse zugesandt. Sofern Aktionäre und deren Adressen der Gesellschaft nicht bekannt sind, werden diese durch Veröffentlichung einer Mitteilung in vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Tageszeitungen informiert.

Jeder Aktionär darf sich aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die auch durch Telefax oder E-Mail erstellt werden kann, durch einen anderen Aktionär oder eine andere Person vertreten lassen.

Sofern das Gesetz oder die vorliegende Satzung nichts Gegenteiliges anordnen, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mit stimmenden Aktionäre gefasst. Die Aktionäre können im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel an der Generalversammlung teilnehmen, vorausgesetzt, die entsprechend teilnehmenden Personen können identifiziert werden und sämtliche Teilnehmer der Versammlung können einander durchgehend hören und miteinander sprechen. Die Aktionäre, die auf diesem Wege an der Generalversammlung teilnehmen, gelten als anwesend im Sinne der vorstehenden Bestimmungen.

Die Generalversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen. Sie kann auch auf von Aktionären beantragt werden, sofern ihr Anteil mindestens 10 Prozent des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Wird die Generalversammlung nicht binnen eines Monats nach Antragstellung abgehalten, können die Aktionäre, deren Anteile mindestens 10 Prozent des Gesellschaftskapitals repräsentieren, die Benennung eines Bevollmächtigten durch den Vorsitzenden der Handelskammer des Luxemburger Bezirksgerichts verlangen, der sodann die Einberufung der Generalversammlung veranlasst. Die Einberufung der Generalversammlung muss den gesetzlichen Bestimmungen entsprechen.

Aktionäre, deren Anteile mindestens 10 Prozent des Gesellschaftskapitals repräsentieren, haben ferner das Recht, bis fünf Tage vor Abhaltung der einberufenen Generalversammlung, durch eingeschriebenen Brief weitere Punkte auf die Tagesordnung setzen zu lassen.

Sofern sämtliche Aktionäre der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Generalversammlung ohne schriftliche Einladung stattfinden.

#### **Titel V. - Schlussbestimmungen**

**Art. 23. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt jeweils am 1. Januar eines Jahres und endet jeweils am 31. Dezember desselben Jahres.

**Art. 24. Ausschüttungspolitik.** Die Gesellschaft bestimmt jedes Jahr, ob und in welcher Höhe Ausschüttungen entsprechend den in Luxemburg gültigen Bestimmungen erfolgen bzw. ob die Erträge der Gesellschaft thesauriert werden.

(a) Ausschüttungen erfolgen auf die am Ausschüttungstag ausgegebenen Aktien.

Ausschüttungsbeträge, die nicht innerhalb von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Ausschüttungserklärung geltend gemacht werden, fallen dem Vermögen der Gesellschaft zu. Ungeachtet dessen ist die Gesellschaft berechtigt, Ausschüttungsbeträge, die nach Ablauf dieser Frist geltend gemacht werden, an die Aktionäre auszuzahlen.

**Art. 25. Wirtschaftsprüfer.** Der Verwaltungsrat veranlasst die Erstellung eines Jahresberichtes. Dieser Bericht enthält die Bilanz, die nach Erträgen und Aufwendungen für das jeweilige Geschäftsjahr gegliederte Rechnungslegung sowie den Bericht über die Geschäftstätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.

Die Rechnungsdaten im Jahresbericht der Gesellschaft werden durch einen Wirtschaftsprüfer ("réviseur d'entreprises agréé") geprüft. Dieser wird von der Gesellschafterversammlung ernannt und von der Gesellschaft vergütet. Der Wirtschaftsprüfer hat sämtliche Pflichten im Sinne des Gesetzes von 2007 zu beachten.

**Art. 26. Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung und vorbehaltlich der Bedingungen, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, aufgelöst werden.

Sofern das Gesellschaftskapital unter zwei Drittel des Mindestgesellschaftskapitals gemäß Artikel 6 dieser Satzung fällt, legt der Verwaltungsrat der Generalversammlung die Frage der Auflösung vor. Die Generalversammlung ist in diesem Fall ohne Quorum beschlussfähig und entscheidet mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Fällt das Gesellschaftskapital unter ein Viertel des Mindestgesellschaftskapitals gemäß Artikel 6 dieser Satzung, legt der Verwaltungsrat der Generalversammlung die Frage der Auflösung vor, die ohne Quorumfordernis über die Auflösung zu entscheiden hat. Der Beschluss bedarf der Zustimmung von einem Viertel der auf der Generalversammlung vertretenen stimmberechtigten Aktien. Die Generalversammlung muss so rechtzeitig einberufen werden, dass sie innerhalb von vierzig Tagen nach dem Tag, an dem festgestellt wird, dass das Nettogesellschaftsvermögen unterhalb zwei Drittel bzw. ein Viertel des gesetzlichen Minimums gefallen ist, abgehalten werden kann.

Die Liquidation wird durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können. Die Generalversammlung bestellt die Liquidatoren und bestimmt über deren Befugnisse und Vergütung. Die Bestellung der Liquidatoren muss von der Aufsichtsbehörde genehmigt werden. Im Falle einer Auflösung wird der/werden die Liquidator/en die Vermögenswerte der Gesellschaft unter Wahrung der Interessen der Aktionäre verwerten und die Depotbank wird den Nettoliquidationserlös (nach Abzug sämtlicher Kosten der Liquidation) auf Anweisung des/der Liquidators/Liquidatoren an die Aktionäre im Verhältnis ihrer jeweiligen Rechte verteilen. Gemäß den Vorschriften des Luxemburger Rechts wird der Liquidationserlös für Aktien, die nicht zur Rückzahlung eingereicht wurden, nach Abschluss der Liquidation für 30 Jahre bei der «Caisse de Consignations» verwahrt.

**Art. 27. Depotbank.** In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft zusammen mit dem AIFM einen Depotbankvertrag mit einer Depotbank abschließen. Der Umfang der von der Depotbank zu erfüllenden Pflichten ergibt sich aus den Bestimmungen des Gesetzes von 2007 und des Gesetzes von 2013.

Wenn laut den Rechtsbestimmungen eines Drittstaates vorgeschrieben ist, dass bestimmte Finanzinstrumente von einer ortsansässigen Einrichtung verwahrt werden müssen und es keine ortsansässige Einrichtung gibt, die den Anforderungen des Gesetzes von 2013 genügen, kann die Depotbank sich von ihrer gesetzlichen Verantwortung befreien, sofern die im Gesetz von 2013 aufgeführten weiteren Bedingungen für eine solche Befreiung gegeben sind.

**Art. 28. Änderungen der Satzung.** Die Satzung kann durch Beschluss der Generalversammlung geändert werden. Der Änderungsbeschluss unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2007 sowie des Gesetzes von 2013.

**Art. 29. Gerichtsstand.** Erfüllungsort ist Sitz der Gesellschaft.

Rechtsstreitigkeiten zwischen den Aktionären und der Gesellschaft unterliegen der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Großherzogtum Luxemburg. Die Gesellschaft ist berechtigt, sich selbst dem Recht und der Gerichtsbarkeit anderer Staaten, in denen die Aktien vertrieben werden, zu unterwerfen, sofern dort ansässige Anleger bezüglich des Erwerbs von Aktien Ansprüche gegen die Gesellschaft geltend machen.

**Art. 30. Anwendbares Recht.** Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Fragen werden durch die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2007 sowie des Gesetzes von 2013 geregelt.,

Da hiermit die Tagesordnungspunkte erschöpft sind, wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kahstein, D. Rheindt, V. Schmidt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7846. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056448/527.

(150064272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Manor Care Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.017.838,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015056449/10.

(150064857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Mayhoola Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 169.315.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 4 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°1714 du 7 juillet 2012.

- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 5 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N°33 du 7 janvier 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 13 avril 2015 à Luxembourg de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire, à L-2340 Luxembourg, 23, Rue Philippe II.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 13 avril 2015 à Luxembourg que les gérants actuels du Conseil de Gérance ont démissionnés avec effet immédiat et qu'ils sont remplacés comme suit:

- Ont démissionné de leur mandat de gérant avec effet immédiat:

\* Monsieur Nayef Mohamed AL-MAHMOUD, demeurant professionnellement à Doha, Qatar, Al Wajba Palace; Gérant de catégorie A

\* Monsieur Albert MORANDINI, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire; Gérant de catégorie B

\* Madame Emilie BORDANEIL, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire; Gérant de catégorie B

- Ont été nommés comme gérant pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Mohamed RAGY, demeurant professionnellement à Doha, Qatar, Tornado Tower; Gérant de catégorie A

\* Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; Gérant de catégorie B

\* Monsieur Alain STEICHEN, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, Luxembourg, 2, rue Peterelchen, Bâtiment C2; Gérant de catégorie B

\* Monsieur Jean-Marie BETTINGER, demeurant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch; Gérant de catégorie B

Luxembourg, le 15 avril 2015.

*Pour la société MAYHOOLA LUX S.à r.l.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015056450/35.

(150064846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056451/11.

(150064232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.224,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 164.592.

---

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 27 mars 2015*

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary L. Ellis, né 18 Août 1956, Sac City, Iowa, EUA, avec adresse professionnelle au 710 Medtronic Parkway, MN 55432, Minneapolis, EUA en tant que gérant de la Société avec effet au 29 mars 2015;

- nommer Madame Linda Anne Harty, 12 Août 1960 à Appleton, Wisconsin, EUA, avec adresse professionnelle au 710 Medtronic Parkway, MN 55432, Minneapolis, EUA en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mme. Linda Anne Harty, Gérant de classe B

M. Andrej Grossmann, Gérant de classe A

M. Philippe Van Den Avenne, Gérant de classe A

M. Philip John Albert, Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Medtronic AF Luxembourg SARL

Référence de publication: 2015056452/22.

(150064155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.000.000,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 158.983.

---

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 27 mars 2015*

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary L. Ellis, né 18 Août 1956, Sac City, Iowa, EUA, avec adresse professionnelle au 710 Medtronic Parkway, MN 55432, Minneapolis, EUA en tant que gérant de la Société avec effet au 29 mars 2015;

- nommer Madame Linda Anne Harty, 12 Août 1960 à Appleton, Wisconsin, EUA, avec adresse professionnelle au 710 Medtronic Parkway, MN 55432, Minneapolis, EUA en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mme. Linda Anne Harty, Gérant de classe B

M. Andrej Grossmann, Gérant de classe A

M. Philippe Van Den Avenne, Gérant de classe A

M. Philip John Albert, Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Medtronic AF Luxembourg SARL

Référence de publication: 2015056453/22.

(150064154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.047.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Merlin UK Finco 1 Limited, a private limited company by shares, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8753258, having its registered office at 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, such branch being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B182250, having its address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here duly represented by Gersende Masfayon, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.047, (the "Company"), incorporated on 20 November 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3313 on 30 December 2013. The articles of association of the Company have been modified for the last time on 10 November 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3858 on 12 December 2014.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company resolves upon the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two US dollars (USD 2) in order to raise it from its current amount of twenty thousand ten US dollars (USD 20,010) up to twenty thousand twelve US dollars (USD 20,012), through the issue of one (1) ordinary share (the "Ordinary Share") and one (1) mandatory redeemable preferred share (the "MRPS"), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

*Subscription and payment*

One (1) Ordinary Share and One (1) MRPS issued have been subscribed by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, for the price of two US dollars (USD 2).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of the transfer and assignment of a receivable held by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, against Merlin Entertainment Group Holdings Limited, having a nominal value of two hundred and eight million one hundred and one thousand one hundred and fifty-seven US dollars (USD 208,101,157),

allocated as follows:

- two US dollars (USD 2) have been allocated to the share capital of the Company; and
- two hundred and eight million one hundred and one thousand one hundred and fifty-five US dollars (USD 208,101,155) have been allocated to the MRPS Reserve Account.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand twelve US dollars (USD 20,012) represented by twenty thousand four (20,004) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and eight (8) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (together with the Ordinary Shares, the "Shares").



Each Share is entitled to one vote and MRPS holders are entitled to the same voting rights as the holders of Ordinary Shares.

The capital may be amended at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand seven hundred euro (EUR 6,700,-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huitième jour d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, la succursale au Grand-Duché du Luxembourg de Merlin UK Finco 1 Limited, une private company limited by shares, constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8753258, ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, ladite succursale étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.250, ayant son adresse au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Gersende Masfayon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Numéro B 182.047, constituée suivant acte passé le 20 novembre 2013 par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3313 le 30 décembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte passé le 2 janvier 2014 par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3858 le 12 décembre 2014.

Ladite comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux US dollars (USD 2) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dix US dollars (USD 20.010) à vingt mille douze US dollars (USD 20.012), par l'émission d'une (1) part sociale (la «Part Sociale Ordinaire») et une (1) part privilégiée obligatoirement rattachable (la «PPOR»), ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

#### *Souscription et libération*

Une (1) Part Sociale Ordinaire et une (1) PPOR émises ont été souscrites par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, pour un montant de deux US dollars (USD 2).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées entièrement par un apport en nature consistant en une créance détenue par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, à l'encontre de Merlin Entertainment Group Holdings Limited, s'élevant à deux cent huit millions cent et un mille cent cinquante-sept US dollars (USD 208.101.157).

allouée comme suit:

- deux US dollars (USD 2) ont été alloués au capital social de la Société; et
- deux cent huit millions cent et un mille cent cinquante-cinq US dollars (USD 208.101.155) ont été alloués au Compte de Réserve PPOR.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été fournie au notaire soussigné.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille douze US dollars (USD 20.012) représenté par vingt mille quatre (20.004) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et huit (8) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant toutes une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les détenteurs de PPOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.»

### *Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 avril 2015. Relation: DAC/2015/5871. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): pd RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056456/129.

(150064881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

### **Mermaid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.340.

### *Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'il procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056457/22.

(150064136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Methanex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.158.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056458/11.

(150064561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Metroteam V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.601,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, Avenue Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.081.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) MRN INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.732, représentée par Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée avec adresse professionnelle au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

2) JL INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.434, représentée par Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée avec adresse professionnelle au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

3) ALEPH INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.431, représentée par Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée avec adresse professionnelle au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

4) Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée soumises aux lois françaises, ayant son siège social au 68, rue du Faubourg St-Honoré, 75008 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 419 838 545 R.C.S. Paris, représentée par Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée avec adresse professionnelle au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Metroteam V S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision des gérants. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures

provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que la gestion de ces participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

3.3. La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cent un euros (EUR 12.601,-) représenté par douze six cent une (12.601) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

## **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les parties comparantes ont souscrit aux parts sociales de la manière suivante:

Associés	Nombre d'actions souscrites	% de libération en numéraire
MRN INVEST Sarl . . . . .	4.200	100%
JL INVEST Sarl . . . . .	4.200	100%
ALEPH INVEST Sarl . . . . .	4.200	100%
Astorg Partners SAS . . . . .	1	100%
	12.601	100%

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de mille six cent un euro (EUR12.601,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euro (EUR 1.400,-).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1). La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972, résidant professionnellement au 37A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 37A, Avenue Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Moens-Colleaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 avril 2015. 2LAC/2015/7695. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056460/267.

(150063984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Misys Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.331.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 novembre 2013*

En date du 4 novembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

\* Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie C

\* Madame Véronique NAHOE, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Misys Manager S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015056461/17.

(150064875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Mochis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.702.

—  
Le bilan de la société au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056462/12.

(150064349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Moscco Capital (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.473.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056463/11.

(150064648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Maide Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 schifflange, 59, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 171.543.

—  
L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.



A comparu:

- Dervis MUHOVIC, gérant, né à Ivangrad (Monténégro) le 26 juillet 1966, demeurant à L-3741 Rumelange, 11, rue du Parc.

Seul associé de la société à responsabilité limitée MAIDE SARL avec siège social à L-3741 Rumelange, 11, rue du Parc, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 171 543, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 5 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2584 du 17 octobre 2012.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il transfère le siège social de Rumelange à Schiffflange.

*Deuxième résolution*

Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schiffflange."

*Troisième résolution*

Il fixe l'adresse de la société à L-3850 Schiffflange, 59, Avenue de la Libération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Déclaration*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16

Signé: Muhovic et Molitor

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9715. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

*Le Receveur ff.* (Signé): Frising.

Référence de publication: 2015056464/40.

(150064550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Maide Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 schiffflange, 59, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 171.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015056465/10.

(150064708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Master Products, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.368.

*Extract of the resolution taken at the Board of Directors held on December 12<sup>th</sup>, 2014*

Mr Thierry JACOB, graduated of the Institut Commercial de Nancy, born on July 7<sup>th</sup>, 1967 in Thionville, France, professionally residing at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2015.

For true copy

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014*

Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Le 12 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme  
MASTER PRODUCTS S.A.

Signatures

*Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A*

Référence de publication: 2015056468/22.

(150064024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Metec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.173.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 avril 2015*

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015056474/21.

(150064593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Neways Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.621.179,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.152.

EXTRAIT

Il convient de prendre note que M. Christopher Crump, gérant de catégorie A de la Société, demeure désormais au 588 South 2000 West, 84663 Springville, Utah, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056492/13.

(150064048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Npew North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 76.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 189.886.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056499/12.

(150064452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.684.

—  
*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Tivolino Anstalt, eine Anstalt gegründet nach liechtensteinischem Recht mit Sitz in Äulestraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Amt für Justiz unter der Nummer FL-0002.488.173.6 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2015056501/22.

(150064418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.686.

—  
*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Michael Robert, geboren am 14. August 1980 in Hermeskeil ( Deutschland ), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015056502/20.

(150064417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Sinara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.083.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the first of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on March 31<sup>st</sup>, 2015.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Sinara S.à r.l..

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Extraordinary general meeting*

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 31 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Sinara S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.



Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 avril 2015. 2LAC/2015/7704. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056593/374.

(150063784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

#### **RMF International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.929.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056581/9.

(150064754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Roga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 83.919.

—  
*Extrait des résolutions prises en date du 8 avril 2015*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015056582/13.

(150064077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Royon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 146.679.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 mars 2015*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 30/03/2015 que:

1. L'Assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Sébastien Fève, administrateur de la société, du 8 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 20, Rue de Hollerich, L -1740 Luxembourg.

2. L'Assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Richard Gauthrot en tant que commissaire aux comptes arrive à son terme et décide de ne pas prolonger son mandat.

3. L'assemblée générale décide de nommer Madame Ana De Oliveira, demeurant professionnellement au 8A Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. Son mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056587/21.

(150064328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Seshat Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 193.285.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 3 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056590/11.

(150064521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Seshat Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 193.284.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 3 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056591/11.

(150064496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**ShipInvest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 179.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015056592/9.  
(150064357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Sinara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 196.083.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé Unique de la société Sinara S.à r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 9 avril 2015, la totalité des 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Capital Dynamics AG, ayant son siège social Bahnhofstrasse 22, 6301 Zug, Suisse.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056594/15.

(150064321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.462.000,00.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 38.432.

L'an deux mille quinze, le quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme CLT-UFA, ayant son siège social à 45, Bd. Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, RCS Luxembourg B 6139, représentée par la société anonyme SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, RCS Luxembourg B 147973, ici représentée par son Directeur général Monsieur Paul PECKELS, avec adresse professionnelle à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 2015.

2) La société anonyme Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, RCS Luxembourg B 112881, ici représentée par Monsieur Paul PECKELS, avec adresse professionnelle à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 9 mars 2015.

3) La société anonyme SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, RCS Luxembourg B 147973, ici représentée par son Directeur général Monsieur Paul PECKELS, avec adresse professionnelle à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

Les procurations ci-dessus-mentionnées, signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être associés de la société à responsabilité limitée «Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 2, rue Christophe Plantin, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.432, constituée par acte notarié en date du 11 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 en date du 19 décembre 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3017 en date du 28 novembre 2013.

L'associé minoritaire, la société SOCIETE CIVILE OIDAR, avec siège social à L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem, RCS Luxembourg E 2336, a été dûment convoqué à la présente Assemblée par lettre recommandée en date du 6 mars 2015.

Que quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-neuf (99.329) parts sociales sur un total de quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trente (99.330) parts sociales de la Société sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de deux millions quatre cent soixante-deux mille euros (EUR 2.462.000.-), soit quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99,99%), sont représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
3. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Paul PECKELS, né à Luxembourg le 13 juin 1965, avec adresse professionnelle à 2, rue Christophe Plantin - L-2339 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Peckels et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 avril 2015. 2LAC/2015/7848. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056595/65.

(150064144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

**Dart-o-holics ASBL, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5772 Weiler-la -Tour, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg F 10.364.

—  
STATUTS

En l'an deux mille quinze, les membres fondateurs étaient les suivants:

1. Monsieur Gouden Kim, policier, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à rue Gennerwies, L- 5720 Aspelt
2. Monsieur Reger André, magasinier, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à 6, rue Bachhiel, L-5682 Dalheim
3. Monsieur Raus Marc, professeur en économie, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à 9, rue des Martyrs, L-5636 Mondorf-les-Bains
4. Monsieur Reinert Thierry, éducateur diplômé, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à 19, am Schoumans-bongert, L- 5755 Frisange
5. Monsieur Georges Bianchini, employé de banque, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à 25, op Laangert, L- 5720 Aspelt

**I. Dénomination, Siège et But**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif est dénommée Dart-o-holics ASBL. Elle est affiliée à la "Lëtzebuerger Electronique Darts Fédération ASBL" (LEDF). Elle a été fondée en 2015.

**Art. 2.** L'association est régie par

- Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
- Les dispositions des présents statuts;
- Les règlements d'exécution internes élaborés par le comité.

**Art. 3.** Le siège social est établi au Café Schlassstuff, rue de Hassel, L-5772 Weiler-la-Tour.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5.** L'association a pour but de pratiquer et de promouvoir le dard, de cultiver l'esprit de sportivité et de la camaraderie entre ses membres et de faire tous les actes quelconques se rattachant à ce but et pouvant en faciliter l'accomplissement. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sein.

## II. Membres, Démission et Cotisation

**Art. 6.** L'association se compose de

- Membres actifs;
- Membres passifs;
- Membres d'honneurs.
- Seuls les membres actifs et inactifs ayant atteint l'âge de 18 ans accomplis le jour de l'assemblée et ayant une carte de membre de l'association depuis au moins 1 an, ont droit de vote aux assemblées générales.

**Art. 7.** Sont considérés comme membres actifs, tous ceux qui pratiquent le dard de compétition et de loisir sous les couleurs de l'association ainsi que les membres qui exercent un mandat au sein de l'association, tous détenteurs d'une licence valable de la LEDF.

**Art. 8.** Sont considérés comme membre inactifs, tous ceux qui en dehors de tout mandat prêtent leur assistance à l'accomplissement de l'objet social et qui sont détenteur d'une licence valable de la LEDF.

**Art. 9.** Sont considérés comme membres d'honneurs, les personnes ayant payé une cotisation annuelle à l'association sans être inscrites aux registres des membres.

**Art. 10.** Pour devenir membre de l'association, il faut

- Adresser une demande au comité;
- Respecter les présents statuts;
- Payer une cotisation annuelle.

**Art. 11.** La qualité de membre se perd par

- La démission volontaire;
- Le non-paiement de la cotisation annuelle;
- L'exclusion pour
  - a. Contravention intentionnelles aux intérêts de l'association;
  - b. Refus de se conformer aux présents statuts;
  - c. Comportement préjudiciable;
  - d. Incompatibilité avec l'honnêteté et l'honneur sportif.

Sur proposition motivée du comité, l'exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur les fonds sociaux et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Art. 12.** Le nombre des membres de l'association ne peut être inférieur à cinq.

**Art. 13.** La cotisation annuelle, qui ne peut excéder 150.- euros, est fixée chaque année par l'assemblée générale sur proposition motivée du comité.

## III. Organes de l'association

**Art. 14.** Les organes de l'association sont

- L'assemblée générale ordinaire;
- L'assemblée générale extraordinaire;
- Le comité;
- Les réviseurs de caisse.

**Art. 15.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale

- La modification des statuts;
- La nomination des membres du comité;
- L'approbation de l'activité du comité ainsi que sa décharge;

- La décharge du rapport du trésorier;
- L'exclusion d'un membre;
- La fixation de la cotisation annuelle;
- La dissolution de l'association.

**Art. 16.** L'assemblée générale se réunit annuellement.

**Art. 17.** La convocation pour l'assemblée générale doit être faite par écrit accompagnée par l'ordre du jour de la réunion. Elle doit parvenir aux membres au moins dix jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Toute proposition écrite, signée par un nombre de membres égal au dixième de la dernière liste annuelle des membres, présentée au président au moins huit jours avant l'assemblée, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 18.** En cas d'empêchement, le membre peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre sur base d'une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis à un membre de représenter plus d'un membre absent.

**Art. 19.** Toutes les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou la loi. En cas de partage des voix, il sera procédé à un nouveau vote. S'il en résulte une nouvelle égalité des voix, la décision est reportée à la réunion suivante.

**Art. 20.** Une assemblée générale ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est indiqué spécialement dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 21.** L'administration de l'association est confiée à un comité se composant de trois membres au minimum et de 15 membres au maximum.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix exprimées. Si le nombre des candidats est égal ou inférieur à celui des postes vacants, l'assemblée peut dispenser de procéder au vote.

**Art. 22.** Les membres du comité sont élus pour une durée de deux ans. Le roulement est fixé de telle manière que chaque année seulement la moitié des membres du comité est démissionnaire.

**Art. 23.** Le comité gère les affaires de l'association, traite les questions d'actualité et prend toutes les initiatives nécessaires en ce qui concerne l'administration de l'association. Il est habilité à prendre des décisions dans tous les domaines à l'exception de celles qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale.

**Art. 24.** Le comité élit en son sein le président, le secrétaire, le trésorier et éventuellement le vice-président. Il peut attribuer des responsabilités spécifiques à certains de ces membres.

**Art. 25.** Le président représente officiellement le comité et assure l'exécution des statuts. Il fait convoquer et dirige les réunions du comité et les assemblées générales.

**Art. 26.** Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en son absence.

**Art. 27.** Le secrétaire est chargé des écritures de l'association à l'exception de celles qui se rapportent à la gestion du trésor.

**Art. 28.** Le trésorier est chargé de la tenue des livres de la comptabilité. Du recouvrement des cotisations et du contrôle des listes d'affiliation. Il veille à la rentrée de toutes autres créances et effectue le paiement des dépenses votées par le comité.

Pour chaque exercice, le trésorier établit le compte des recettes et des dépenses qui, après vérification par les réviseurs de caisse, est soumis à l'assemblée générale pour approbation.

**Art. 29.** Le comité désigne parmi ses membres maximum 3 mandataires ayant le pouvoir de mouvementer les comptes bancaires, dont le président, le trésorier et un autre membre désigné par le comité.

**Art. 30.** L'assemblée générale désigne chaque année deux réviseurs de caisse qui ne peuvent faire partie du comité. Le bilan dressé par le trésorier pour l'exercice écoulé est soumis aux réviseurs de caisse au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

#### IV. Dissolution

**Art. 31.** En cas de dissolution, l'assemblée générale décidera par vote majoritaire du mode de liquidation ainsi que l'affectation de l'excédant actif.

Référence de publication: 2015056832/121.

(150065288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**Telecom Italia Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de Telecom Italia Capital (la «Société») qui a été tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 que le Conseil a confirmé, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2018, Mr. Andrea Balzarini en tant que Président du Conseil d'Administration et Mr. Adriano Trapletti en tant qu'Administrateur Délégué, en leurs conférant les pouvoirs qui suivent:

1. Le Président M. Andrea Balzarini et l'Administrateur Délégué, M. Adriano Trapletti, chacun agissant seul, peuvent engager la Société avec leur seule signature pour les opérations suivantes:

- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant de la société à concurrence de € 100.000,00 ou sa contre-valeur par opération;

- endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;

- constituer des dépôts au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze (12) mois;

- accomplir tous actes relatifs à des opérations déjà approuvées par le Conseil d'Administration;

- signer la correspondance courante.

- représenter la Société vis-à-vis toutes les Administrations publiques en Luxembourg et ailleurs y comprises les autorités fiscales et douanières et constituer des mandataires; signer les déclarations fiscales et en matière de Sécurité Sociale;

- représenter la société en justice et pour les arbitrâtes, en Luxembourg et ailleurs, négocier accords et constituer des mandataires;

- embaucher et licencier le personnel et prendre toute autre décision à caractère disciplinaire; fixer les salaires et les activités du personnel; accomplir toutes les formalités inhérentes à la gestion du personnel auprès des institutions compétentes en matière de Sécurité Sociale, aussi bien au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger; représenter la Société auprès des organisations syndicales et auprès de toute autre organisation de nature industrielle et économique.

2. La gestion journalière de la société est déléguée à l'Administrateur Délégué M. Adriano Trapletti.

3. L'Administrateur Délégué M. Adriano Trapletti agissant et signant conjointement avec un Fondé de Pouvoir peuvent engager la Société pour les opérations suivantes:

- acheter ou vendre toutes obligations, «commercial paper» ou titres assimilables à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- effectuer avec tous tiers des opérations de Interest and/or Currency Swap, des opérations de Forward Rate Agreement et d'arbitrage sur taux d'intérêts en utilisant tout autre instrument synthétique à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- effectuer avec toutes sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia des opérations de Interest and/or Currency Swap, des opérations de Forward Rate Agreement et d'arbitrage sur taux d'intérêts en utilisant tout autre instrument synthétique à concurrence d'un montant de € 250.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- accorder à toutes Sociétés faisant partie du Groupe Telecom Italia tous prêts ou avances, accepter des dépôts en leur nom et pour leur compte à concurrence d'un montant de € 100.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- utiliser les lignes de crédit octroyées au nom de la Société, les rembourser soit en ligne capital soit par intérêts à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- acheter ou vendre au comptant ou à terme des devises au nom et pour compte de la Société à concurrence d'un montant de € 50.000.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- Effectuer tous paiements pour un montant maximal de € 500.000 ou sa contre-valeur dans une autre devise par opération;

- Effectuer tous transferts de fond d'un compte à un autre de la Société sans limitations de montant, à condition que les comptes soient déjà ouverts et au nom de la seule Société.

Antonio Sica

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2015057707/52.

(150064897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.